

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 avril 2020

Communiqué de presse

Surveillance des prix pendant le confinement

Depuis le début de la crise sanitaire, les services de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) sont mobilisés au service de la protection économique du consommateur et assurent une surveillance attentive de l'évolution des prix. À ce titre, la DIECCTE a traité 10 signalements sur les prix et procédé à des contrôles d'initiative dans une quinzaine de magasins.

La DIECCTE a également analysé les tarifs pratiqués par les adhérents du syndicat des distributeurs et grossistes alimentaires (SDGA) qui ont annoncé le 3 avril dernier, en complément du dispositif Bouclier Qualité Prix, la stabilité de leurs prix de vente durant la période du confinement. Les contrôles effectués confirment le respect depuis le 17 mars de cet engagement dans l'ensemble des 25 magasins parmi les plus grandes surfaces de vente de l'île.

La DIECCTE rappelle que tout consommateur peut signaler un prix anormalement élevé à la répression des fraudes en utilisant la plateforme https://signal.conso.gouv.fr ou en écrivant directement à 972-polec@dieccte.gouv.fr.





ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr